

## **SEANCE ORDINAIRE DU 26/11/2019**

L'an 2019, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

**Présents :** Tous les membres sont présents.

### **Article 1 : Élection du secrétaire de séance :**

A 18h00, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Monsieur ZELEK Patrick se propose au secrétariat de mairie. Il est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :**

Madame Marie Odile BONDENET demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du 16 Octobre 2019.

Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

### **Article 3 : Affouage 2019-2020 (règlement intérieur, date d'attribution des lots)**

Madame Le Maire annonce le nouveau règlement intérieur d'affouage sur pied pour la saison 2019-2020 sur la commune d'ACCOLANS

Ce nouveau règlement porte sur le partage, la taxe, les conditions d'exploitation, la responsabilité, les sanctions, la sécurité des affouagistes et l'engagement du bénéficiaire.

Cette année, l'affouage sur pied sera effectué sur parcelle 20 au grand buisson.

La date du tirage des lots aura lieu le samedi 30 novembre 2019 à 10h00 à la mairie d'ACCOLANS.

**Le conseil municipal retient ce nouveau règlement d'affouage à l'unanimité des présents et décide de garder le même tarif que l'année passée, soit 8 € le stère de bois.**

### **Article 4 : Matériel informatique :**

Madame Le Maire a reçu plusieurs devis pour le renouvellement de l'imprimante de la mairie.

Depuis plusieurs mois des problèmes sont rencontrés sur la qualité d'impression et la connexion (scan, impression, rapidité..).

La société NOVATEC propose une imprimante de marque **RICOH MPC 2003SP** pour un coût de location de 35 € HT par mois au lieu de 195 € HT après négociation.

Le matériel informatique de la commune est repris 300€ TTC après négociation.

Le coût de la livraison, du paramétrage, connexion sur les 2 ordinateurs et de la formation sera de 100€ HT au lieu de 4980 € après négociation et une seule fois.

Le contrat d'entretien agit sur les parties techniques et consommables (pièces détachées, cartouche d'encre, le réceptacle du toner usagé, les consommables hors papiers et agrafes

pour le déplacement et l'intervention d'un technicien dans nos locaux dans un délai de 4 heures ouvrés.

Le prix de la copie noire sera de 0,006 € par copie et de 0,06 € par copie couleur, garantie et service offert.

**Le conseil municipal retient cette proposition à l'unanimité des présents.**

**Article 5 : Décision modificative budgétaire :**

Madame Le Maire a reçu une demande de modification budgétaire pour réaliser les écritures d'amortissements afin de prévoir des crédits supplémentaires qui seront pris sur le suréquilibre du budget.

Cette modification budgétaire concerne :

<u>Désignation</u>	<u>Dimin sur crédits ouverts</u>	<u>Augm sur crédits ouverts</u>
D 21532 Réseaux d'assainissement		18 998,17€
<b>Total D 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>18 998,17 €</b>
D 6811 Dotation amort.immos incorp&corps		1 094,72 €
<b>Total D 042 Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 094,72 €</b>
R 2151 Réseaux de voirie		18 998,17 €
R 28151 Amort des réseaux de voirie	243,12 €	
R 281532 Amort réseaux assainissement		1 337,84 €
<b>Total R 040 Opérations d'ordre entre section</b>	<b>243,12 €</b>	<b>20 336,01 €</b>

**Le conseil municipal accepte cette modification budgétaire à l'unanimité des présents.**

**Article 6 : ONF parcelle ZD 24(régime forestier) :**

Après rencontre avec la commission bois, Madame Le Maire propose de soumettre la parcelle ZD 24 à Combe Villard au régime forestier géré par l'ONF d'une superficie de 95 a 60 ca. .

**Le conseil municipal retient cette proposition à l'unanimité des présents.**

**Article 7 : Projet éolien (convention) :**

Madame Marie Odile BONDENET-DRUET a demandé une convention de mise à disposition d'une base vie à la société H2AIR PX pour les travaux éoliens sur la commune d'ACCOLANS. Après discussion avec les représentants de la société, il a été proposé que la base vie soit implantée sur la commune d'ACCOLANS et que la société H2AIR PX loue la parcelle ZH 28 En Malaie sur une superficie de 24 ares.

La société H2AIR PX s'engage à réaliser les travaux nécessaires à la réalisation et au démantèlement de la base vie et notamment des raccordements des bungalows (eau et électricité) ainsi que le raccordement et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.

Qui comprendra un compteur pour quantifier le volume d'eau et d'électricité consommé par la société H2AIR PX.

La parcelle ZH 28 sera louée 45 000 euros (quarante cinq mille euros) pour la durée des travaux.

**Après discussion, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'une base vie présentée par la société H2AIR PX et autorise Madame Le Maire à signer ladite convention avec la société H2AIR PX à l'unanimité des présents.**

#### **Article 8 : Projet cirque mai /juin 2020 :**

Madame Le Maire a reçu une demande de subvention pour un projet de cirque pour les enfants scolarisés à L'Isle Sur Le Doubs avec des ateliers d'une durée de 1h30 dans un chapiteau du 05/05/2020 au 09/06/2020.

Sur la commune d'ACCOLANS deux enfants pourraient y participer.

Ce projet s'élève à un coût total de 8 630 €.

**Après réflexion, le conseil municipal souhaite participer à ce projet à hauteur d'une subvention de 100 € à l'unanimité des présents.**

#### **Article 9 : Achat maison au 9 grande rue :**

Suite à la réunion du conseil municipal du 25 juillet 2019, concernant l'achat d'une maison au 9 grande rue et son financement, Madame Marie Odile BONDENET-DRUET demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de financement de cette maison par les fonds libres de la commune afin de supprimer les frais sur des prêts.

**Après réflexion, le conseil municipal accepte de financer cette maison avec les fonds libres de la commune à l'unanimité des présents.**

#### **Article 10: Questions et informations diverses :**

- \* **Aménagement numérique à Très Haut Débit** : Mrs Guy SAINTVOIRIN et Jean Louis ZELEK se sont rendus à la réunion du mardi 19 novembre 2019 à 10h00 à ABBENANS concernant le projet d'aménagement numérique à Très Haut Débit pour un déploiement sur la commune d'ACCOLANS fin 2020. Un plan concernant l'implantation d'équipements techniques liés au déploiement du réseau fibre optique est en cours d'étude à la mairie d'ACCOLANS.
- \* **Repas de fin d'année**: Le repas est organisé le samedi 14 décembre 2019 à la salle de convivialité d'ACCOLANS à 12h00. A cette occasion, les 2 maisons illuminées d'ACCOLANS qui seront récompensées, recevront leurs lots ce jour là.
- \* **Concours villes et villages étoilés** : Suite à l'intervention de l'association Astro 400 cet été sur la commune et à notre partenariat, Madame Marie Odile BONDENET-DRUET a inscrit la commune d'ACCOLANS au concours des villes et villages étoilés.

Madame Le Maire clôt la séance à 20h00